



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 29 octobre 2024
N. réf : 10.01.02/JL/fa

Préavis N° 16/2024

MODIFICATION DE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ÉVACUATION ET L'ÉPURATION DES EAUX
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis concerne une modification à apporter à l'annexe du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

2. CONTEXTE

Dans le cadre d'une récente procédure, il est apparu que l'annexe du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux comportait une erreur qui empêche la commune de percevoir les taxes d'introduction en matière d'égouts.

En effet, il est indiqué que la taxe de raccordement est due en fonction du nombre d'équivalents, utilisés dans le cadre des taxes annuelles, alors qu'elle devrait se baser sur les unités de raccordement.

Ce préavis vous demande donc d'accepter la modification de l'annexe comme indiqué sur le document ci-joint.

3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 07 décembre 2024

- | | |
|----------------|---|
| Vu | le préavis N° 16/2024 |
| Ouï | le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet |
| Attendu | que cet objet a été porté à l'ordre du jour |

DECIDE

- **D'adopter** la modification de l'annexe du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux telle que présentée
- **De fixer** l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 29 octobre 2024 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 07 décembre 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :		La Secrétaire :
 Frédéric Blum		 Janick Lenoir

Annexe ment.

Délégué municipal :

- M. Thierry Gerber